

# Amboise

Numéro spécial  
Budget 2021



# Sommaire

## Présentation du **budget 2021**

04

- Budget primitif 2021 d'Amboise : sincérité et rigueur budgétaire
- Les recettes de la ville
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Un haut niveau d'investissement
- Présentation schématique du budget primitif 2021
- Réforme de la fiscalité
- Évolution des recettes de la fiscalité
- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Répartition des dépenses d'investissement par fonction
- Un programme pluriannuel d'investissement

## Amboise **fluide**

12

- Urbanisme / Environnement
- Voirie / Bâtiment / Sécurité

## Amboise **plurielle**

16

- Action sociale
- Éducation / Jeunesse

## Amboise **rayonnante**

20

- Vie culturelle
- Vie sportive
- Grands événements / Plan numérique
- Patrimoine culturel / Espaces verts
- Commerce / Tourisme

## Glossaire

30



Pour consulter le Rapport d'Orientation Budgétaire, flashez le code ou connectez-vous sur [www.ville-amboise.fr](http://www.ville-amboise.fr)

Retrouvez le magazine en version interactive sur [www.ville-amboise.fr](http://www.ville-amboise.fr)



# Édito

Chères Amboisiennes,  
Chers Amboisiens,

Le Conseil Municipal a voté son budget primitif, équilibré et volontaire, pour l'année 2021. Afin de vous faire part de nos choix, nous avons souhaité vous les présenter dans ce magazine spécial Budget 2021. C'est effectivement une première !

**Cette nouvelle méthode que nous avons choisie est plus claire et plus transparente :**

- un rapport d'orientation budgétaire complet et détaillé, présenté en commission finances et en conseil municipal,
- un budget synthétisé dans un document circonstancié a été présenté en commission laissant libre à toutes les questions possibles,
- un débat ouvert pendant plusieurs heures sur ce premier budget du mandat lors du conseil municipal apportant toutes les réponses.

Tous les documents sont publics et libres d'accès sur notre site internet ou en mairie.

Nous nous sommes donnés plusieurs objectifs, **avec la diminution du budget de fonctionnement et l'augmentation du budget d'investissement**. Cette volonté montre notre engagement de faire des économies sur notre organisation en donnant la priorité à l'aménagement de la ville.

## **Un budget réaliste**

Le réalisme de porter des projets à la hauteur d'Amboise. Le réalisme de la situation économique qui nous oblige à mettre l'accent sur les questions sanitaires et économiques. Le réalisme de réorganiser les services de notre mairie.

## **Un budget prudent**

Nous avons souhaité être prudents sur les recettes face à la situation liée à la COVID-19. La prudence face à notre capacité de porter des projets et surtout de les mettre en œuvre. Enfin la prudence de ne pas céder à l'emballement des demandes multiples qui arrivent de toute part.

Notre ville s'inscrit dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique souhaité par l'État. Il nous permettra de porter sur l'ensemble du mandat des investissements prioritaires tout en respectant notre environnement.

Je vous souhaite une bonne lecture qui vous donnera l'ensemble des éléments de la gestion de notre mairie.

**Thierry BOUTARD**  
Maire d'Amboise  
Président de la Communauté  
de Communes du Val d'Amboise



**Nathalie SUPPLY**

Adjointe au Maire / Finances, mise en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations, marchés publics, groupements de commande, partenariats financiers / Économie

*Faire preuve de réalisme pour pouvoir porter les projets, tout en étant ambitieux.*

## Budget primitif 2021 d'Amboise : sincérité et rigueur budgétaire

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget le mercredi 31 mars 2021.

Le budget 2021 s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en privilégiant la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissement sur plusieurs années. Ce budget a été constitué dans une démarche de réalisme pour pouvoir porter les projets, techniquement et politiquement.

L'année 2020 n'a pas été une année comme les autres : la Covid-19, dès le mois de mars, bloquait les collectivités dans leurs investissements nécessitant parfois une réorientation sévère de nos propres fonctionnements. L'année 2020 a aussi été marquée par les élections municipales. Dès le mois de juillet, la nouvelle équipe, en pleine situation de crise sanitaire, devait mettre en place de nouveaux protocoles.

### Les priorités budgétaires du budget primitif 2021



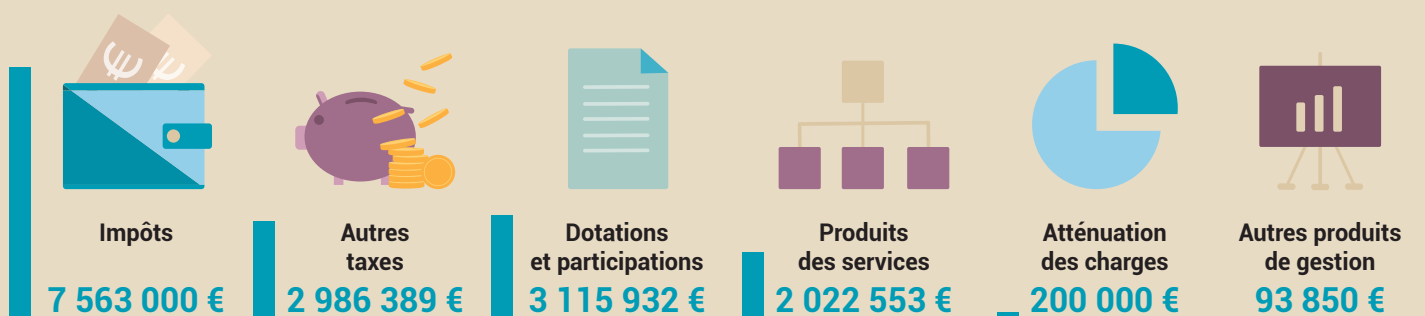
**Une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

### Un haut niveau d'investissement



**Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité**

## Les recettes de la ville



La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** pour la Ville d'Amboise comprend la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation. Bien que la dotation forfaitaire de la commune diminue chaque année, au global, la DGF augmente légèrement grâce à une hausse de la DSU (+ 30 000 € entre 2019 et 2020).



## Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pour compenser les augmentations de certaines catégories de dépenses (contrats de restauration scolaire, contrats de maintenance, redevance spéciale, énergie, transport, mobilité douce...) **des économies sont réalisées** notamment pour la culture, les sports, la voirie, l'informatique.

**La masse salariale est contenue avec la reconduction du budget 2020.**

**L'enveloppe pour le soutien aux associations est à budget constant.** Un travail a été effectué sur les critères d'attributions en veillant à distinguer le fonctionnement classique d'une association des aides aux projets. Concernant les associations, l'enveloppe fonctionnement a été réduite afin de favoriser et développer les aides aux projets, choix particulièrement adapté à la période de crise sanitaire.

**Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la diminution des dépenses de fonctionnement devrait être de l'ordre de - 0,06 % (-10 000 €).**



## Un haut niveau d'investissement

**En plus des dossiers déjà engagés en 2020, les principaux investissements 2021 sont les suivants (5 millions d'euros) :**

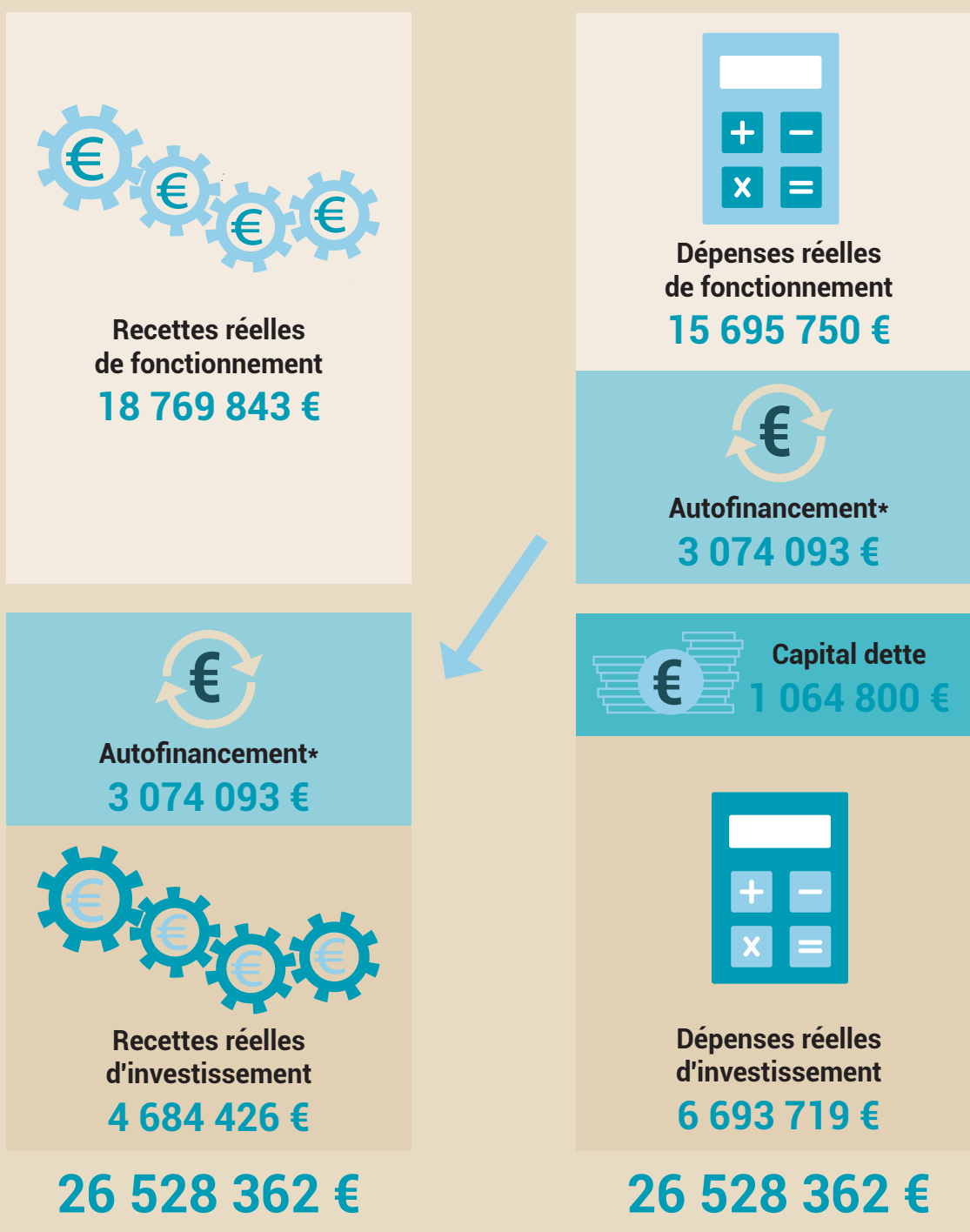


- **Travaux de sécurité, d'accessibilité**, de gros entretien, d'amélioration du patrimoine bâti
- **Modernisation** de l'administration publique
- **Restauration** du patrimoine et d'œuvres telles que la fontaine de Max Ernst
- Programme de développement d'**économies d'énergies** et de panneaux photovoltaïques
- Lancement des études pour l'élaboration du programme de **restauration des édifices culturels**
- **Travaux dans les écoles**
- **Mise aux normes** électriques et modernisation du camping
- **Travaux d'aménagement de voirie** : aménagement de l'espace central de la cité scolaire, aménagements pour l'installation de la Tour d'Or Blanc, travaux de gestion des eaux pluviales, aménagement de la rue Victor Hugo, aménagement du terrain de football de la plaine de la Verrerie
- **Grands événements** : arrivée de la Tour d'Or Blanc
- **Environnement et espaces verts**
- Renouvellement du **parc automobile** et acquisition de matériels roulants (balayeuse, saleuse...)
- Lancement des **études** pour la création d'une Maison France Service et d'une maison de santé

# Présentation schématique du budget primitif 2021

(sans les opérations d'ordre et en tenant compte du résultat reporté)

**18 769 843 € en fonctionnement**  
**7 758 519 € en investissement**



\* L'autofinancement permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et une partie des dépenses d'investissement.

# Réforme de la fiscalité, ce qu'il faut retenir

> Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

> Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

**Ce transfert est neutre pour les contribuables.**



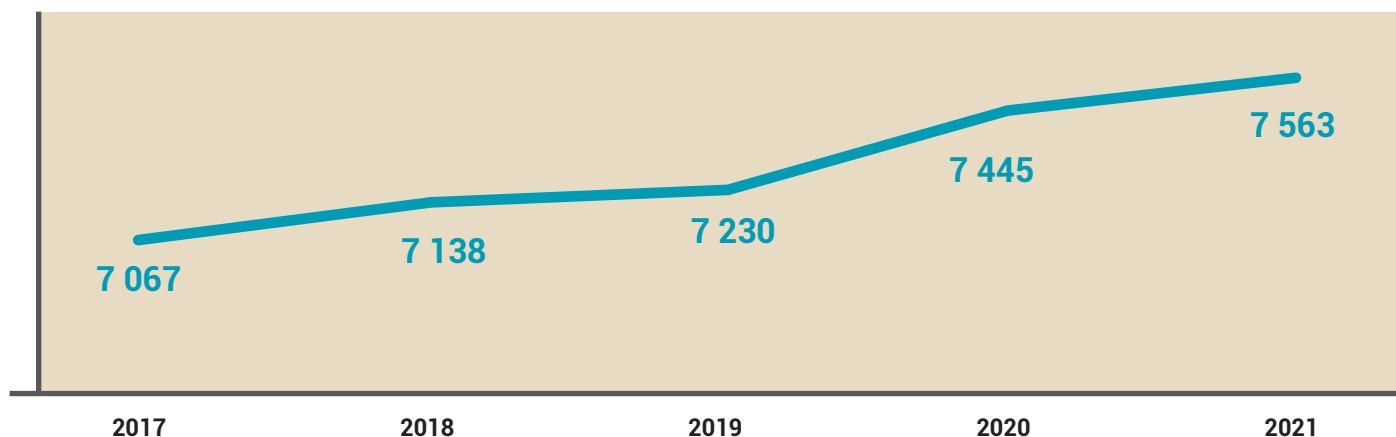
	De 2005 à 2020	2021
<b>Taxe d'habitation (figée 2021 et 2022)</b>	<b>17,79 %</b>	<b>17,79 % (avant allègement)</b>
<b>Taxe foncier bâti (commune + département)</b>	<b>26,17 % (commune) + taux du département</b>	<b>26,17 % (commune) + 16,48 % (taux du département)</b>
<b>Taxe foncier non bâti</b>	<b>77,84 %</b>	<b>77,84 %</b>

**La fiscalité locale**, comprenant la taxe d'habitation, la taxe foncière, leurs compensations et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), **connaît à taux constants une belle dynamique.**

La fiscalité directe locale n'a plus la même physionomie à partir de 2021 à la fois par la poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) mais également par la redéfinition d'un nouveau panier fiscal entre les collectivités.

## Évolution des recettes de la fiscalité des ménages en milliers d'euros

La fiscalité des ménages a été estimée à partir des bases réelles constatées en 2020 et une actualisation de 0,2 % soit une augmentation globale de 65 758 €.







# Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction

## AMÉNAGEMENT URBAIN - ENVIRONNEMENT : 13 %

Aménagement urbain et paysager, entretien voirie et bâtiments, aires de jeux, espaces naturels, environnement, matériels roulants, Centre Technique Municipal, urbanisme...



## ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION : 14,5 %

Entretien des écoles maternelles et élémentaires, transport scolaire, restauration scolaire, aide aux projets des écoles, animations périscolaires



## CULTURE ET PATRIMOINE : 6 %

Médiathèque Aimé Césaire, théâtre Beaumarchais, Centre d'Art Le Garage, Musée-Hôtel Morin, archives municipales, expositions, soutien aux associations



## SPORT - JEUNESSE : 7 %

Équipements sportifs, gymnases, stades, terrains de sport, piscine, soutien aux associations, stages et activités sportives



## SOCIAL - CCAS : 3,5 %

Accompagnement des familles et des seniors, aide au logement, insertion sociale et santé, médiation, subvention au CCAS



## SÉCURITÉ - SALUBRITÉ PUBLIQUE : 3,5 %

Police municipale, vidéoprotection, prévention, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, hygiène et salubrité publique



## ÉCONOMIE : 3,5 %

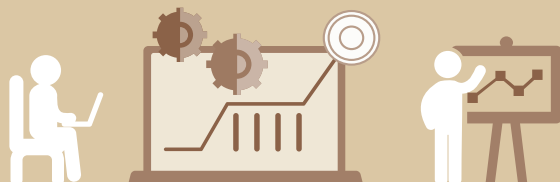
Marchés hebdomadaires, marchés thématiques, soutien aux commerces, camping



## MOYENS GÉNÉRAUX : 29 %

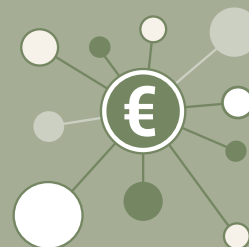
Dépenses collectives liées à l'organisation d'une administration permettant le fonctionnement quotidien du service public.

Systèmes d'information, contrats de prestations de services et maintenance, frais de télécommunication, gestion administrative et financière, secrétariat général et service qualité, communication (magazine, documents d'information, affichage, presse, communication numérique...)



## OPÉRATIONS NON VENTILABLES : 20 %

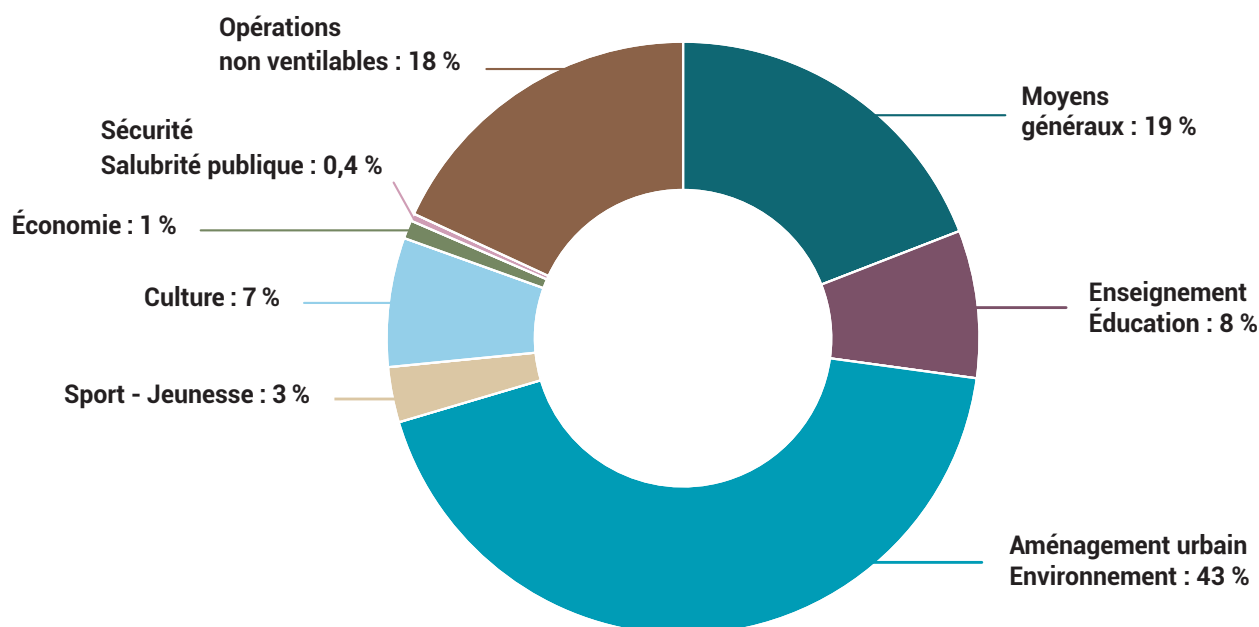
Charges financières (dotations aux amortissements, reprise du résultat antérieur, virement à la section d'investissement, atténuations de recettes dont le FPIC, remboursement des intérêts d'emprunts)





# Répartition des dépenses d'investissement par fonction

6,1 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2021 pour répondre aux besoins des Amboisiens.  
4,9 millions d'euros d'équipements nouveaux et 1,2 million d'euros de restes à réaliser.



## Un programme pluriannuel d'investissement

Le programme municipal 2020-2026 permettra la réalisation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement prenant en compte les thématiques suivantes :



- Mettre l'environnement, son respect et sa protection au cœur des politiques publiques pour faire d'Amboise une **ville équilibrée et harmonieuse** ;

- Définir et valoriser un ambitieux programme d'investissement, de **restauration et de mise en valeur du patrimoine culturel, historique** ;

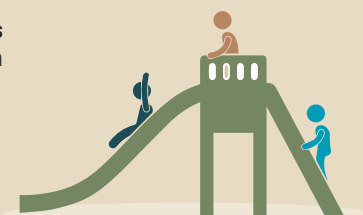
- Mettre en place un **programme de sécurité des biens et des personnes** en développant des actions de prévention et en sensibilisant la population aux risques ;

- Engager une **réflexion globale sur l'espace public** permettant de voir l'aménagement de façon transversale : voirie, stationnement, fleurissement, mobilier urbain, mobilités douces, signalétique, éclairage public...

- **Faire rayonner la ville d'Amboise** au-delà de son territoire mais aussi pour ses habitants, grâce à une politique globale où la culture, le sport, le tourisme et le monde associatif ont notamment des places privilégiées ;

- Développer les outils et procédures de concertation **favorisant les échanges et la citoyenneté en faisant de l'Amboisien un acteur de son territoire et du vivre ensemble** ;

- **Réorganiser les politiques sociales** et proposer les investissements en adéquation avec les besoins des populations.



L'année 2021 permettra la construction financière du Plan Pluriannuel d'Investissement en prenant en compte une moyenne de 5 millions d'euros d'investissements nouveaux par an.



### Jacqueline MOUSSET

Adjointe au Maire / Urbanisme, environnement, voirie, stationnement, mobilité, signalétique, éclairage / Sécurité et gestion de crise / État civil, élections et affaires juridiques

Les objectifs des programmes prévus au budget 2021 relevant de la direction des Services Techniques urbanisme et environnement sont :

- > s'inscrire dans une démarche de gestion environnementale,
- > agir pour le bien-être et l'équilibre de tous les habitants,
- > moderniser l'action publique et l'administration générale,
- > embellir la ville, développer son attractivité,
- > faciliter les déplacements de tous les usagers, piétons, cyclistes et automobilistes.

### Effectif des services

- 1 directeur de service
- 1 directeur adjoint
- Urbanisme :**
- 1 responsable de service
- 6 agents administratifs
- Environnement :**
- 1 responsable de service
- 1 technicien
- Matériels roulants (parc automobile) :**
- 1 responsable de service
- 2 agents techniques
- Logistique :**
- 1 responsable de service
- 3,5 agents techniques

### Sylvain GILLET

Conseiller Municipal délégué  
Mobilité



### Alexis LAMOUREUX

Conseiller Municipal délégué  
Environnement, développement durable et risques majeurs



## Le budget de fonctionnement 2021

Le développement urbain d'Amboise s'inscrit dans une politique de respect et de protection de l'environnement. Toutes les actions menées (nouveaux aménagements, embellissement des bâtiments ou des espaces naturels, mobilité) sont transversales et engagent tous les services municipaux, particulièrement les services techniques. Le budget de fonctionnement représente :

Service environnement **206 025 €**

Service urbanisme **22 500 €**

Matériels roulants **146 200 €**

## Les investissements 2021

### > NOUVEAU BÂTIMENT POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES

L'espace dédié au service des archives municipales situé en mairie ne permet plus aujourd'hui d'assurer la conservation des documents répondant aux normes et de façon adaptée. Après l'acquisition d'un bâtiment dans la zone industrielle de la Boitardière précédemment occupé par l'entreprise SOGAREP, des aménagements seront réalisés pour installer ce nouvel équipement réservé aux archives de la Ville et de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Un espace dédié favorisera l'accès des archives au public et aux établissements scolaires.

**239 600 €**

### > REPRISE DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

La façade de l'Hôtel de ville laissait apparaître des fissures et un effritement du béton pouvant avoir des conséquences sur le bâtiment. Avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, les revêtements ont été repris et certaines menuiseries de la façade remplacées. Complémentaire de la couleur brique, le vert bourrache remplace désormais la couleur béton et le bleu soutenu pour mieux s'intégrer dans l'architecture du cœur historique d'Amboise.

**36 000 €**

### > ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE ACHATS DE TERRAINS **36 500 €**

### > ENVELOPPE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT **40 000 €**

### > RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE **55 000 €**

### > MATÉRIEL DIVERS **40 000 €**

### > SÉCURISATION, MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

Les travaux prévus visent à rendre le bâtiment accessible à tout public mais aussi à le sécuriser.

Dès cette année, des travaux seront engagés pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux services. Le hall d'accueil sera réaménagé. La circulation des usagers et leur accès dans les services seront revus et signalés par les agents d'accueil.

**237 000 €**

### > ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS (DONT BALAYEUSE)

**153 000 €**

### > OPÉRATION FAÇADE

Reprise de l'opération façade (10 dossiers portés en 2021) dont le périmètre pourrait être étendu à l'Île d'Or et une partie du Bout des Ponts. La Ville soutient les habitants qui souhaitent refaire leur façade, accompagnés d'un architecte, pour embellir et redonner une identité patrimoniale de qualité à la ville.

**40 000 €**

### > MOBILITÉ / AIDES À L'ACQUISITION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Opération initiée en 2020, reconduite en 2021 pour favoriser les déplacements doux et respectueux de l'environnement en proposant une aide financière à l'achat d'un vélo électrique.

**10 000 €**



## Chiffres clés

**Nombre de points lumineux (éclairage public) :**  
3 294

**Interventions de la balayeuse :**  
2 167 heures en 2020





### Jacqueline MOUSSET

Adjointe au Maire / Urbanisme, environnement, voirie, stationnement, mobilité, signalétique, éclairage / Sécurité et gestion de crise / État civil, élections et affaires juridiques

Les services techniques municipaux interviennent tout au long de l'année pour entretenir les équipements de voirie et les bâtiments communaux. Nos objectifs sont d'aménager les espaces publics, de sécuriser, d'entretenir et de mettre aux normes les infrastructures et les bâtiments communaux, de prévenir les risques.

La Police Municipale quant à elle est chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention de la délinquance, assure la surveillance par patrouilles, sécurise les sites (via de la vidéoprotection), les grands événements et les manifestations publiques, exerce un contrôle (stationnement, enseignes, environnement...) et verbalise les infractions.

### Marc LÉONARD

Conseiller Municipal délégué / Plan pluriannuel d'investissement pour la voirie, l'éclairage public, la sécurité, le stationnement



### Jean-Louis VOLANT

Conseiller Municipal délégué  
Gestion de crise



### Effectif des services

1 directeur de service  
1 directeur adjoint

#### Bureau d'études :

1 responsable de service  
2 dessinateurs

#### Cellule administrative :

4,5 agents administratifs

#### Bâtiment :

19 agents techniques

#### Voirie :

1 responsable de service  
2,5 agents administratifs  
1 technicien

22 agents techniques

#### Magasin :

1 responsable de service  
1 magasinier

#### Police Municipale :

1 chef de police  
5 policiers municipaux  
2 agents de surveillance de la voie publique

## Le budget de fonctionnement 2021

Pour les services techniques municipaux, les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Bâtiments **850 920 €** Voirie **392 100 €** Centre Technique Municipal et régie **250 800 €**

La police municipale dispose d'un budget de fonctionnement essentiellement dédié à de l'équipement **21 360 €**.

Après une année 2019 marquée par des recettes de stationnement en très nette hausse, l'année 2020 a subi l'impact de la crise sanitaire, en raison de la baisse de la fréquentation, des confinements, de la gratuité instaurée temporairement pour tous puis de la création du forfait résident mis en place pour les Amboisiens.

## Les investissements 2021

> **ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUE, SÉCURITÉ 25 000 €**

> **PORTE CHAUFFERIE DE LA MÉDIATHÈQUE 5 000 €**

> **ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS (AD/AP) 125 000 €**

> **MISE EN SÉCURITÉ DE L'ESPACE DE JEUX DU SQUARE MAZÈRE 7 000 €**

> **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CENTRAL DE LA CITÉ SCOLAIRE 656 000 €**

> **RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE VICTOR HUGO**

Poursuite des travaux de la rue Victor Hugo engagés en 2020 : Enfouissement des réseaux électriques et télécommunications, de la fibre, branchements pour assainissement des eaux usées, remplacement des branchements plomb pour l'adduction d'eau potable. Les travaux d'embellissement de la rue seront présentés aux riverains d'ici l'été. L'Architecte des Bâtiments de France souhaite supprimer le bitume au profit des pavés en continuité avec la place Michel Debré.

**415 000 €**

> **EXTENSION RÉSEAUX 12 000 €**

> **MOBILIER URBAIN 15 000 €**

> **RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE 12 000 €**

> **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Chaque année, la collectivité constate l'augmentation régulière du prix du kWh. Afin de limiter les hausses de ses dépenses énergétiques, la Ville poursuit ses investissements en remplaçant les sources classiques au sodium par des leds moins énergivores et en développant des réseaux intelligents (détection de présence, temporalité).

**100 000 €**

> **INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES**

De nouvelles bornes anti attentats - 2 bornes manuelles en haut de la rue Nationale, auparavant dépourvue de dispositifs de sécurité et 1 borne électrique à l'entrée de la place - sont au budget 2021 suite à la sollicitation de commerçants et de résidents de la rue de la Concorde et de la place Michel Debré pour que la place soit fermée sans bloquer l'accès à la pharmacie, à la mairie et à la rue de la Concorde.

**55 000 €**

> **TRAVAUX SÉCURITÉ ET ENTRETIEN DE VOIRIE 258 000 €**

> **TRAVAUX CAVEAU TRADITIONNEL OU PAYSAGER 35 000 €**

> **PANNEAUX DE POLICE / SIGNALISATIONS DIVERSES 10 000 €**

> **PROGRAMME DE GESTION EAUX PLUVIALES 315 000 €**

> **SÉCURITÉ / VIDÉOPROTECTION 24 000 €**



## Chiffres clés

### Patrimoine bâti :

52 777,50 m<sup>2</sup> de SHOB  
(surface hors œuvre brute)

### Patrimoine voirie :

82 230  
mètres linéaires





### Thierry PRIEUR

Adjoint au Maire / Santé, sanitaire, cohésion sociale, politique de la ville, logement, handicap, seniors et emploi / Relations avec le Centre Communal d'Action Sociale et associations caritatives et sociales / Ressources humaines

Renseigner, aider et accompagner les personnes en difficulté, lutter contre la pauvreté, la précarité et toute forme d'exclusion, créer du lien et faciliter les rencontres : le CCAS agit auprès des publics fragiles et isolés et les médiateurs interviennent directement dans les quartiers.

Que ce soit via de l'aide alimentaire, des actions menées pour rompre l'isolement des personnes âgées, de l'accompagnement pour trouver un logement, le CCAS intervient au quotidien auprès de ceux qui en ont besoin.

### Effectif des services

CCAS et politique de la ville :  
1 directrice  
1 responsable de service  
7,6 agents  
3 médiateurs

### Marie-france HUREAU

Conseillère Municipale déléguée  
Seniors, logement



### Régine MALLASSIGNÉ

Conseillère Municipale déléguée  
Petite enfance



### Denis CHARBONNIER

Conseiller Municipal délégué  
Handicap, inclusion et accessibilité



## Le budget de fonctionnement 2021

**Le budget de la politique sociale de la ville est essentiellement déployé sur du fonctionnement notamment par la subvention au Centre Communal d'Action Sociale qui s'élève à 307 000 €. L'insertion sociale et la santé représentent 537 860 €.**

### > TROIS MÉDIATEURS POUR CRÉER DU LIEN

Accompagner les habitants autour de projets collectifs ou individuels, rechercher avec eux des solutions adaptées à leurs besoins (recherche d'emploi, mobilité, accès aux droits, santé, soin, prévention...) font partie des missions des médiateurs animations, sports et loisirs / emploi, insertion et numérique / santé, sanitaire et social. Chacun dans sa spécialité, construit et mène des actions entre autres dans les quartiers prioritaires. L'objectif est de créer du lien et d'aider les personnes à s'insérer socialement et professionnellement.

### > LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET TOUTE FORME D'EXCLUSION

Le CCAS intervient par le biais d'aides sociales directes variées, à la fois en nature ou financières. Après avoir été orientée par un travailleur social, une personne peut ainsi bénéficier d'une aide du CCAS qui peut prendre en charge les impayés de cantine, octroyer des chèques d'accompagnement personnalisé mais aussi apporter une aide en nature avec des colis alimentaires.

### > LE BUDGET DU CCAS EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVE À 448 820 € AVEC COMME ORIENTATIONS POUR 2021 :

- La relance des animations en direction des seniors dès que les conditions sanitaires le permettront.
- L'augmentation des aides en direction du public le plus précaire.
- Le développement des démarches vers les personnes isolées.
- La réflexion sur l'organisation du CCAS pour rendre effectif un rapprochement avec le service politique de la ville afin de répondre aux demandes de la population et aux projets à venir (diagnostic de territoire avec le Département, épicerie sociale, recyclerie, maison médicale, garage solidaire, augmentation du nombre de logements d'urgence et temporaires).

## Les investissements 2021

### > FRAIS D'ÉTUDES POUR PROJETS SOCIAUX 18 000 €

### > PROJET MAISON MÉDICALE / EUROCENTRES 20 000 €

Initialement, la maison de santé avait été positionnée à la Marnière (ancienne caserne des pompiers).

Ce n'est plus le choix de la nouvelle municipalité qui souhaite installer la maison de santé dans les bâtiments de l'ancien Eurocentres. Pour cela, une étude sera réalisée en 2021.

La Marnière sera donc vendue en 2021. Le projet du relais Sépia sera installée dans ce périmètre. Les bailleurs sociaux vont aussi devoir réfléchir à du logement inclusif pour les familles dont l'un des

membres serait atteint de handicap et à une unité d'accueil pour personnes âgées, dans un espace arboré.

Une étude de projet sera menée à partir du mois de septembre concernant le bâtiment de la trésorerie publique, qui appartient à la ville, avec pour objectif d'en faire une Maison France Service. Ce bâtiment a pour avantage d'être à proximité du Centre Communal d'Action Sociale et de la Maison Départementale de la Solidarité. Ce quartier, proche du centre-ville, avec tous ces nouveaux projets, aura ainsi une vocation de service public.





## Chiffres clés

**10 000** injections du vaccin pour lutter contre la Covid-19 administrées entre le 18 janvier et le 3 mai 2021







## Chiffres clés

**1 096 élèves**

Budget de  
fonctionnement  
des écoles  
**2 012 028 euros**







## Chiffres clés

Visite virtuelle de  
l'exposition  
Du garage au Garage :  
7 700 vues

**3 612** abonnés actifs  
à la médiathèque

**56 000** prêts (année 2020)





### José BONY

Adjoint au Maire / Vie sportive, vie associative, bénévolat / Consultation et citoyenneté

Faciliter l'accès au sport et aux équipements sportifs fait partie de nos engagements.

À Amboise, les équipements sportifs, répartis dans différents quartiers de la ville, sont nombreux et permettent d'offrir aux sportifs des activités diversifiées, en extérieur (stades, courts de tennis, boudromes, piscines...), en pleine nature (parcours balisés, circuits pédestres, espace dédié à la course d'orientation...) et en intérieur (gymnases, dojos, courts de tennis, mur d'escalade...). La cité scolaire bénéficie d'infrastructures adaptées aux pratiques dispensées dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive mais aussi dans le cadre d'activités extrascolaires, encadrées par les associations.

### Effectif du service

1 responsable de service  
2 agents d'accueil et de gestion  
1 éducateur sportif  
8 agents techniques

### Guillaume HELLOCO

Conseiller Municipal délégué  
Bénévolat, consultation  
et citoyenneté



## Le budget de fonctionnement 2021

Les différents équipements sportifs de la ville font l'objet de travaux d'entretien en toutes saisons pour pouvoir accueillir les sportifs dans de bonnes conditions. Les agents techniques interviennent sur tous les sites répartis dans la ville : tonte des terrains, réparation, entretien, nettoyage des équipements...

Gymnases **470 076 €** Piscines **140 982 €** Stades **69 160 €** (masse salariale, coût des activités et des bâtiments)

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Des échanges et réunions de travail ont permis de rencontrer plusieurs présidents d'associations pour connaître les difficultés rencontrées suite à la crise sanitaire. Perte d'adhérents, annulation des entraînements, des compétitions et des manifestations qui font le dynamisme de la ville. Certains clubs ont été plus fortement impactés selon les pratiques (intérieur / extérieur) et les contraintes sanitaires. En 2021, via les subventions accordées, les aides logistiques ou d'organisation, la Ville continuera d'accompagner les associations notamment en encourageant les aides aux projets et en les valorisant lors du forum des associations.

### DEUX TEMPS FORTS EN 2021

Le passage du Tour de France à Amboise le 1<sup>er</sup> juillet marquera le début d'une saison estivale festive, suivi d'une nouvelle manifestation dédiée aux enfants, juste avant les grandes vacances.

## Les investissements 2021

> AMÉNAGEMENT DE SANITAIRES AU CLUB DE CANOË **21 000 €**

### > CRÉATION D'UN PARCOURS SANTÉ

Le parcours de santé de l'Île d'Or vient d'être rénové avec la mise en place de nouveaux panneaux qui expliquent les exercices physiques à effectuer. Dans un cadre de verdure idéalement situé, la Varenne sous Chandon accueillera à son tour un parcours adapté aux sportifs amateurs ou confirmés.

**12 000 €**

> RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE EN LED DU GYMNASSE MÉNARD **33 800 €**

> RENFORCEMENT DES ACCÈS DU GYMNASSE GUYNEMER **3 000 €**

### > AUDIT DES INFRASTRUCTURES DE LA PISCINE DE L'ÎLE D'OR

Plusieurs interventions techniques ont eu lieu ces dernières années à la piscine de l'Île d'Or pour réparer des fuites du bassin principal. Un audit sera effectué pour évaluer l'état global de cet équipement.

**15 000 €**

> CRÉATION D'UN ABRI AU STADE DES 5 TOURANGEAUX **10 000 €**

### > ARROSAGE INTÉGRÉ AU STADE MAURICE LÉON

Raccordement du stade Maurice Léon au système de forage du terrain d'honneur de l'Île d'Or pour éviter l'utilisation d'eau potable.

**8 899 €**

> ACHAT D'UN DÉCOMPACTEUR POUR LES STADES DE L'ÎLE D'OR **24 757 €**

> NETTOYAGE DE COUVERTURE, ÉMOUSSAGE DU STADE GEORGES BOULOGNE **5 127 €**

> PROJET DE "STREET WORK OUT" **24 000 €**

> DÉMOUSSAGE ET TRAITEMENT DE COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS DE LA FUYE **11 461 €**

### > AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE LA VERRERIE

Aménagement d'un terrain de football, mise en place de structures de musculation extérieures, création d'un espace détente avec bancs.

**83 000 €**



## Chiffres clés

**32 associations sportives**

**83 000 €** : montant des subventions accordées aux associations sportives

(fonctionnement et aides aux projets)









## Chiffres clés

**Installation de la  
Tour d'Or Blanc**  
562 400 €  
dont 70 % financés par des  
partenaires institutionnels

220 000 €  
**pour la refonte du  
système téléphonique**







## Chiffres clés

**Patrimoine espaces  
verts (massifs) :**

11 507 m<sup>2</sup>

**Patrimoine  
espaces verts :**

207 776 m<sup>2</sup>







## Chiffres clés

### Camping municipal

3 hectares, classé 2 étoiles  
291 emplacements  
3 tentes randonneurs  
équipées

### Marché hebdomadaire

2 km de long  
85 commerçants le vendredi  
et 200 le dimanche





## Chiffres clés



Emplois permanents :  
**216 agents**

Masse salariale 2021 :  
**9 700 000 €**  
(0,2 % d'augmentation par rapport au BP 2020)

Indemnités des élus :  
**231 592 €**

**3 services communs**  
portés par la Ville

**2 services communs**  
portés par la CCVA



# Glossaire

---

> **AUTOFINANCEMENT** : Capacité de la collectivité à financer son activité ainsi que ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers. C'est un mode de financement interne à la collectivité, qui se compose essentiellement des amortissements comptables.

> **BUDGET PRIMITIF** : Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

> **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** : La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, charges de gestion courante (électricité, téléphone, indemnités aux élus...), prestations de services (charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...), paiement des intérêts des emprunts et des dettes, et des frais financiers.

> **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** : Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent les achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, les remboursements des emprunts, les acquisitions immobilières et mobilières.

> **DGF** : Les Dotations Globales de Fonctionnement sont des concours financiers de l'État au budget des collectivités territoriales.

> **FNGIR** : Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources permet de compenser pour chaque commune, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.

> **FOYER FISCAL** : La notion de foyer fiscal est utilisée pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Il consiste à imposer non pas les individus isolément mais les ménages qu'ils composent.

> **IMMOBILISATION** : Une immobilisation corporelle, incorporelle ou financière est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : il est probable que l'établissement bénéficiera du potentiel de services attendus ; son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

> **OPÉRATION D'ORDRE** : Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

> **PRODUITS DES CESSIONS** : Une collectivité peut céder une immobilisation pour différentes raisons. Cette opération exceptionnelle donne lieu à l'enregistrement comptable d'une diminution du patrimoine de la valeur de cette immobilisation et de l'encaissement du prix de cession, faisant apparaître une plus ou une moins-value.

> **PRODUITS DES SERVICES** : Les produits pour services rendus sont générés par les services assurés par la collectivité et leurs montants est proportionnel aux prestations reçues par le bénéficiaire. Comme il s'agit d'un service public, le prix de facturation à l'utilisateur peut ne pas prendre en compte l'intégralité du coût de production du service (restauration scolaire, garderie, études surveillées, activités périscolaires, forfait post-stationnement, concession des cimetières, utilisation domaine, droits des terrasses, de voirie, camping...)

> **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** : Elles proviennent de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti), des recettes fiscales indirectes (stationnement, droits de mutation, droits des terrasses...), des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

> **RECETTES D'INVESTISSEMENT** : Elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

> **TAXE FONCIÈRE** : Impôt local dû tous les ans par le propriétaire ou l'usufruitier d'un bien immobilier.

> **TAXE D'HABITATION** : Impôt local qui dépend des caractéristiques de votre logement et de votre situation personnelle au 1<sup>er</sup> janvier.

